

équitable envers les journaux. Ce serait une concurrence déloyale.

En ce qui concerne justement l'admissibilité d'une pareille entreprise de la part de la Société, j'aimerais citer ce que disait au comité de la radiodiffusion, en 1942, l'honorable député de Rosetown-Biggar, ainsi qu'en témoigne la page 736 du compte rendu. Après une revue de la situation par le major Murray, alors administrateur général de la Société Radio-Canada, l'honorable député de Rosetown-Biggar aurait déclaré:

J'ai un commentaire à formuler à ce sujet. Je suis d'accord avec le major Murray. Certains d'entre vous en sont sans doute étonnés. Il y a certains domaines où le gouvernement ne doit pas jouer le rôle de dispensateur de subventions ni exercer une influence dominante. La publication et le choix des nouvelles, de même que la publication des journaux doivent être confiés à des organismes coopératifs qui ne sont d'aucune façon dominés par le gouvernement afin que les journaux et l'opinion publique soient absolument libres. Dès que le gouvernement commence à subventionner la publication des nouvelles, on se demande immédiatement si elles ne sont pas présentées sous un faux jour; sans aucun doute, cela pourrait arriver n'importe quand. J'estime que le choix des nouvelles, à l'heure actuelle, par la *Presse canadienne*, sous un régime coopératif, est excellent.

En terminant, je demande au ministre de répondre à deux questions lorsqu'il prendra de nouveau la parole. La première, évidemment, c'est le moment où l'on s'attend à inaugurer la télévision en couleurs. On a déjà donné un peu partout une estimation qui fixe à l'automne de 1956 le moment de cette inauguration. Je demande au ministre de nous renseigner sur les progrès réalisés ainsi que sur le coût de ce service.

L'autre question a trait à la ligne de conduite relative à la réclame. On a beaucoup critiqué, et les critiques formulés devant la commission royale n'ont pas été les moins nombreuses, au sujet de la ligne de conduite de la Société à l'égard de la réclame. Dans bien des milieux, on s'est déclaré fort mécontent de la façon dont Radio-Canada procède à l'égard de la réclame commerciale. J'ai demandé au ministre de nous indiquer quel revenu la Société touche de cette source et de signaler à la Chambre si on trouve des commanditaires pour toutes les émissions de nature commerciale et si Radio-Canada se propose de conserver à cet égard un tarif uniforme.

Voici ma dernière remarque. J'estime que les relations entre la Société et le Parlement sont très importantes; de fait, elles sont si importantes, tant pour le Parlement que pour

la Société, qu'il faut les maintenir actives et le plus étroites possible. C'est pourquoi j'estime qu'il est nécessaire et important que le comité se réunisse chaque année ou à peu près.

C'est aussi une des raisons pour lesquelles j'ai soutenu par le passé que Radio-Canada devrait être tenu de demander ses subventions chaque année au Parlement. A mon avis, il n'est pas sage de mettre des subventions à la disposition de la Société pendant une certaine période donnée afin qu'elle ne soit pas obligée de s'adresser au Parlement chaque année. Dans son mémoire à la commission royale, la Société exprime l'opinion qu'elle préférerait ne pas avoir à demander des subventions annuelles, mais être assurée plutôt de subventions pour une certaine période; à mon avis, en agissant ainsi, la Société n'adopte pas une attitude sage. Je serais le premier à déplorer tout ce qui tendrait à affaiblir le droit de regard du Parlement ou à rendre moins net, moins vivant et moins ferme le contact entre la Société et la Chambre. Je ne manquerais pas de m'y opposer. Je remercie le comité.

L'hon. M. McCann: Monsieur le président, je tiens simplement à dire à l'honorable député que la question qu'il a posée en ce qui concerne la télévision en couleurs recevra une réponse. J'entends aussi déposer, dans la suite du débat, une déclaration relative aux finances. Lorsqu'il en prendra connaissance, il dira peut-être qu'il aurait peut-être mieux valu le faire avant qu'il prononce son discours, mais je ne voulais pas prendre plus de la moitié du temps que lui et moi devions occuper ce soir. Je vais consigner cela au compte rendu et ensuite, ceux qui aimeraient comparer l'avis de la Société sur la situation financière et celui du critique, pourront le faire.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Demain, ainsi que c'est entendu, nous examinerons les crédits de la Santé nationale et du Bien-être social qui restent, puis ceux de la Société Radio-Canada et de la Justice.

(A onze heures et trois minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)